

A hand is shown holding a small, colorful globe of the Earth. The globe is surrounded by several colorful paper cutouts of human figures in various colors (pink, blue, orange, yellow, green, white). The background is a blurred, light-colored surface.

# LE SERVICE SOCIAL

## LE SERVICE SOCIAL

Le service social du personnel propose un lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'aide et d'accompagnement à l'ensemble des personnels du Centre Hospitalier.

Il s'adresse aux personnes qui rencontrent des difficultés dans leur vie professionnelle ou personnelle (problèmes de santé, familiaux, financiers, sociaux...).

Il offre un lieu d'écoute neutre et confidentiel et développe les coopérations et relais avec les services internes et externes, afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des agents.

En toute confidentialité, vous pourrez vous entretenir avec une assistante sociale qui recherchera avec vous les réponses les plus adaptées à votre situation professionnelle et/ou personnelle.

## L'ASSISTANTE SOCIALE DU PERSONNEL

Diplômée d'Etat, elle est tenue au secret professionnel, et mise à la disposition de tous les salariés et retraités du Centre Hospitalier de Cadillac.

## SES MISSIONS

- Écouter
- Conseiller
- Informer sur leurs droits
- Soutenir
- Orienter
- Accompagner et proposer des solutions

Et contribuer à résoudre les difficultés d'ordre :

- Administratif (litiges avec des organismes sociaux, bancaires...)
- Familial (naissance, séparation, divorce, veuvage, ascendants...)
- Juridique financier...

## LES PARTENAIRES

### **Au Centre Hospitalier de Cadillac :**

- la médecine du travail
- les instances représentatives du personnel
- les services internes (gestionnaires des carrières, de la formation, de l'absentéisme...)

### **A l'extérieur :**

- le CGOS
- la CAF
- la sécurité sociale, les mutuelles
- les centres communaux d'action sociale
- les services sociaux (conseil général, spécialisés...)
- les associations...



## CONFIDENTIALITÉ

Concernant les personnes rencontrées dans le cadre de sa mission, l'assistante sociale du personnel est tenue au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par les dispositions législatives (articles 226-13 et 226-14 du Code Pénal). Elle est également soumise au respect des règles déontologiques en vigueur au sein de sa profession.

Dans le cadre des obligations de respect du secret professionnel, l'employeur ne pourra solliciter de l'assistante sociale qu'elle révèle une information dont elle est dépositaire en sa qualité ou qu'elle communique tout élément de situation individuelle dont elle aura connaissance dans l'exercice de sa mission.

## PRENDRE RDV

PERMANENCE AU CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC :

- Du lundi au jeudi

PERMANENCES AU CENTRE HOSPITALIER SUD GIRONDE  
à LANGON :

- 1 fois par semaine, le mardi ou le jeudi

PERMANENCE AU CENTRE HOSPITALIER DE LA REOLE :

- 1 fois tous les 15 jours, le lundi ou mercredi

Absente les vendredis

Pour connaître le planning :

[intranet.je-suis-agent/service-social-du-personnel](http://intranet.je-suis-agent/service-social-du-personnel)

## CONTACT



servicesocialdupersonnel@ch-cadillac.fr  
05 56 76 51 27

**PLUS D'INFORMATIONS  
SUR LE CENTRE HOSPITALIER**

